

# Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXV

VENDREDI, 29 MAI 1903

No. 22

## LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547  
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00  
Canada et Etats-Unis - 1.50  
Union Postale - - fra. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

## LA SURTAXE SUR LES PRODUITS ALLEMANDS

Le gouvernement a reconnu que sa décision première d'appliquer la surtaxe à tous les produits allemands indistinctement qui entreraient au Canada après le 30 juin, pourrait causer des préjudices au commerce, par suite du délai trop court accordé pour l'importation des marchandises commandées avant le 16 avril.

En conséquence, il a décidé que le tarif nouveau en serait applicable, pour toutes nouvelles ne serait applicable, pour toutes avant le 16 avril, que pour les articles qui seraient importés après le 30 septembre prochain.

Le département des douanes a donné, en conséquence, instruction que l'ancien tarif resterait applicable jusqu'au 30 septembre à toute marchandise qui aurait été commandée avant le 16 avril. L'importateur devra naturellement justifier de la date de la commande.

## HIER ET AUJOURD'HUI

Il était une époque, pas encore très éloignée, où nous pouvions féliciter la population ouvrière de Montréal de son calme, de sa tranquillité.

Nous nous souvenons qu'à la Fête du Travail, nous avons pu, pendant bien des années, dire à ces mêmes ouvriers qu'ils pouvaient avec fierté parader dans nos rues car chez eux on ignorait les grèves, les désordres et les dissensions graves.

Depuis-peu tout a bien changé, ce ne sont plus des parades de paix qui circulent dans nos rues.

Dimanche dernier des grévistes se sont portés à des voies de faits contre des travailleurs de bonne volonté et se sont faits destructeurs de la propriété.

Voilà en deux mots un changement de moeurs qui n'est pas à l'honneur d'une portion de la classe ouvrière de notre ville.

Bien qu'il soit futile de nier aux ouvriers le droit de s'unir, de se grouper, de solidariser leurs intérêts dans le but d'améliorer leur sort présent et de faire acte de prévoyance pour l'avenir, il n'en est pas moins vrai que les unions ouvrières portent en elles-mêmes le germe d'un mal social: les grèves.

Que ces unions soient purement locales ou affiliées à l'Internationale, elles ont toutes la prétention de limiter la liberté des patrons et de leur dicter les conditions dans lesquelles devront être conduites leurs entreprises. Les unions se font despotiques, ce qui ne les empêche pas de crier à l'arbitraire et à la tyrannie du capital.

Rien de bon ne peut résulter des attentats à la liberté du capital par le travail ou du travail par le capital. Bien coupables sont ceux qui encouragent ces attentats et soufflent sur le feu au lieu de l'apaiser.

Nous ne comprenons guère par exemple qu'un échevin qui ne passe pas pour très versé dans les questions sociales et économiques et qui brillerait même par une ignorance peu ordinaire, s'en aille pérorer au milieu d'ouvriers et les engager à persévérer dans leurs réclamations, alors qu'elles ne sont pas soutenables et au moment même où ces ouvriers sont en bonne partie remplacés dans leur travail.

Si cet échevin, qui a voulu se faire de la popularité dans le monde des employés des tramways, s'était mieux rendu compte du sentiment populaire au sujet de la grève et de l'intérêt même de ceux à qui il adressait la parole, il n'est pas douteux qu'il leur aurait indiqué une autre ligne de conduite.

Si, en février dernier, le public a été sympathique aux grévistes, il n'en est pas de même dans la grève actuelle qui n'est que la rupture brutale d'engagements contractés et auxquels se sont soustraits les employés des tramways. Les conditions sont autres et le public qui souffre de cet état de choses se range du côté lésé c'est-à-dire de la compagnie des chars urbains, de même qu'en février ce public avait épousé la cause des employés dont les réclamations d'alors lui paraissaient justes et raisonnables.

Que la compagnie se refuse à se voir imposer des hommes de l'Union pour employés, c'est son droit absolu; il n'y a que les hommes de l'union uniquement qui méconnaissent ce droit à la compagnie.

Nous souhaitons que ces disputes entre le capital et le travail prennent fin au plus